

INTITULE DU POSTE ENSA VERSAILLES-2023-1421399-PROF SHSA cat 2

INTITULE LONG DU POSTE Professeur / Sciences Humaines et Sociales pour l'Architecture:/ catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	PROFARCH
Catégorie	A
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP :
Date de vacance de l'emploi	ERENS001 01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE

Région	Ile-de-France
Département	Yvelines
Adresse	5 avenue de Sceaux – 78006 Versailles

EMPLOYEUR – *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'ÉNSA Versailles fonde sa singularité sur la qualité et la variété de ses enseignants. Le dialogue permanent entre les enseignants, l'administration et les étudiants entretient la réactivité de l'école. Tout en se positionnant sur des sujets précis, l'école évite tout positionnement doctrinal. Le dynamisme de ses instances lui permet de s'adapter rapidement à l'actualité des problématiques soumises à la profession architecturale.

Les enseignants ont la liberté de développer les sujets qu'ils estiment les plus importants, qu'ils soient d'actualité ou bien fondamentaux. Cette liberté, si elle peut être individuelle au départ, tend généralement à devenir collective. C'est ainsi qu'a été développée l'organisation du Master autour de trois questions triennales afin de proposer une géométrie adaptable pour que chacun puisse travailler sur ses spécialités sans renoncer au collectif.

Trois principes fondamentaux organisent la formation en projet : la conception sur les grands territoires et le paysage du XXI^e siècle ; la maîtrise d'un savoir-faire plastique en représentation du projet ; la transdisciplinarité qui croise l'enseignement du projet avec arts plastiques, les SHSA ou encore l'expérimentation technique.

L'ÉNSA Versailles propose également un master spécialisé, une formation HMNOP, une préparation au concours AUE, une formation post-master (Mastere), un double diplôme architecte-ingénieur et une formation professionnelle au diplôme d'État d'architecte (DEA).

DESCRIPTIF DU SERVICE – *présentation des activités scientifiques de l'école*

La recherche se structure au sein d'un laboratoire, le LéaV, autour de quatre axes thématiques : Matières à expérimentation ; Métropolisation et développement territorial ; Héritage, patrimoine et création ; Espaces, corps et sensibilités. Les chercheurs, pour la plupart enseignants à l'école, entretiennent le lien indispensable entre enseignement et recherche.

L'ÉNSA Versailles prépare au doctorat en architecture qu'elle co-délivre avec l'Université Paris-Saclay, ainsi qu'avec CY Cergy Paris Université, et plus particulièrement son École Universitaire de Recherche, avec laquelle elle développe le doctorat par le projet.

Le projet d'établissement s'articule autour de la création d'un plan étudiant, de nouvelles formations (culture de l'expérimentation, post-diplôme dédiées au logement et à la transition écologique, petite école d'architecture) et de lieux innovants (fablab, espaces pour l'expérimentation à grande échelle).

L'ÉNSA Versailles se distingue enfin par son centre de création d'art contemporain, la Maréchalerie, qui permet de croiser les regards architecturaux, artistiques, sociaux.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'enseignant(e) devra posséder une solide maîtrise des théories socio-anthropologiques liées à l'architecture et aux mondes urbains contemporains. Il lui faudra proposer des enseignements soucieux d'une approche interdisciplinaire, notamment entre le champ SHSA et la culture du projet architectural. Il ou elle devra également posséder une bonne expérience dans le domaine de la recherche, en particulier sur le rapport entre « territoire » et « projet », de façon à favoriser le développement de la recherche par le projet au sein de l'ENSA Versailles, en lien avec le LéaV, le laboratoire de l'ENSA Versailles.

Cycle licence :

L'enseignant(e) devra dispenser des cours magistraux et des travaux dirigés à un niveau théorique et critique, en particulier autour des outils de l'enquête anthropologique, afin de développer une méthodologie pour une architecture *située*. L'enseignant(e) devra également permettre aux étudiants de comprendre ce qui produit aujourd'hui l'urbanité en mobilisant les outils de l'enquête ainsi que des sources adjacentes (littérature, image photographique). Sur ce point, il/elle devra leur permettre d'approcher au plus près les modes d'habiter en fonction des types de territoires (urbains, périurbains, métropolitains). Il/elle devra également intégrer à ses enseignements une réflexion liée aux situations de paroxysme et de crise qui traversent nos mondes urbains contemporains. Enfin, il/elle possèdera une vue d'ensemble du cycle et de ses enjeux pour coordonner des équipes d'enseignants et mettre en place des dispositifs pédagogiques efficaces autour des thématiques susmentionnées.

Cycle master :

En cycle master, l'enseignant(e) animera des séminaires et des ateliers d'initiation à la recherche en approfondissant les thématiques du cycle licence. L'enquête, au cœur de la discipline anthropologique, devra être mobilisée en tant que processus de prise de connaissance du réel qui permet aussi l'analyse des ressources locales, des pratiques, de l'environnement culturel. L'enseignant(e) assurera le suivi des mémoires des étudiants. Il/elle inscrira son séminaire dans l'axe de recherche du LéaV « Métropolisation et développement territorial » mais pourra articuler ses enseignements avec les autres axes du laboratoire.

Encadrement des PFE, coordination pédagogique, responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école :

L'enseignant(e) devra intégrer les instances de l'École et participer activement à la définition et à l'actualisation permanente du projet pédagogique de l'ENSA Versailles, que ce soit dans son contenu ou dans les relations que développe l'École avec des partenaires extérieurs, notamment à l'international (partenariats et échanges internationaux). Il/elle devra aussi chercher à établir des liaisons entre ces activités de recherche et l'enseignement dispensé dans les trois cycles en participant aux réflexions menées dans la Commission Recherche.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

Nombre d'enseignants dans la discipline : 4 titulaires et 1 associé à temps plein

Liaisons hiérarchiques : Le directeur de l'ENSA Versailles

Liaisons fonctionnelles : La directrice des études et de la recherche

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

- Expériences et compétences souhaitées

Les travaux de recherche du candidat ou de la candidate devront s'inscrire dans le champ de l'anthropologie des mondes contemporains, portant sur les sociétés occidentales et non occidentales.

L'École attend du candidat ou de la candidate qu'il possède une culture du projet, une bonne connaissance du monde professionnel des agences d'architecture et d'urbanisme et une expérience solide de collaboration et de recherche appliquée dans ces contextes.

L'École attend également du candidat ou de la candidate une bonne connaissance des métiers de l'édition afin d'être en mesure de valoriser les productions et la recherche émanant de l'École et du LéaV.

Si il-elle est titulaire d'une Habilitation à diriger les recherches, l'enseignant(e) pourra encadrer des travaux de doctorants engagés, notamment, dans la recherche par le projet. Il ou elle devra participer à la recherche de financements des thèses et assurer la tenue des comités de suivi de thèse. Il lui faudra aussi participer à l'organisation et à la coordination du séminaire doctoral et y prendre des responsabilités.

1 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant(e) devra mener des travaux de recherche en capacité de résonner et de trouver des échos avec les problématiques de recherche développées au sein du laboratoire de l'École, le LéaV, en particulier au sein de l'axe « Métropolisation et développement territorial ». Il ou elle devra être capable de construire des passerelles entre le Projet et la Recherche.

2 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Il est souhaitable que le candidat ou la candidate soit titulaire d'une Habilitation à diriger les recherches, soutenue dans le champ des sciences humaines et sociales, en anthropologie. D'une façon générale, l'École recherche un candidat capable de prendre des positions théoriques et critiques sur le monde de l'architecture d'aujourd'hui. Il serait souhaitable que la réflexion du candidat sur l'architecture ne se limite pas à un contexte académique. Il doit être capable de s'exprimer dans les supports les plus divers (revues de sciences humaines, d'architecture nationales et internationales, revues d'art ...), de faire sortir l'École hors de ses murs en organisant des débats pluridisciplinaires, en donnant des conférences devant les publics les plus variés et en menant une activité éditoriale permettant de montrer comment ses étudiants répondent, à travers leurs projets, à des problèmes de société. Le développement de l'École dans ses rapports à la société française et dans ses relations à l'étranger requiert un candidat porteur d'une voix dans la société civile et capable de traiter l'architecture en rapport avec de grandes questions de société face à des publics divers et variés.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ENSA

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ÉNSA Versailles

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

Personne à contacter

rh@versailles.archi.fr

INTITULE DU POSTE

ENSA BRETAGNE-2023-1422664-MCF VT-UPU cat 2

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maîtresse de conférences / Villes et territoires - Urbanisme Projet Urbain / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
Catégorie	A
-	
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE

Région : Bretagne
Département : Ille et Vilaine
Adresse : 44 bd de Chézy, 35064 Rennes

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

Sous tutelle du ministère de la Culture, l'ENSA Bretagne (ENSAB) appartient au réseau des 20 écoles nationales d'architecture françaises. Située au centre de Rennes, elle accueille 600 étudiants, dont certains étrangers, répartis entre la Licence, le Master et le Doctorat, et 60 candidats à l'HMONP ; elle propose également des sessions de formation continue. L'admission s'effectue via Parcoursup, sans critère de filière de baccalauréat, ou par validation des acquis (env. 15/an). L'enseignement, dispensé par plus de 60 enseignants avec le concours de 35 agents administratifs, s'organise autour de cours théoriques et d'ateliers de projet couvrant l'ensemble des champs disciplinaires liés au métier d'architecte. Dans le programme pédagogique 2022-2027, le cycle Licence a pour objectif de délivrer un socle de compétences fondamentales ; le cycle Master, organisé en domaines d'études, offre des ateliers de projet communs aux M1 et M2, des séminaires de savoirs et des approfondissements. En complément de ce cursus général, qui inclut des stages obligatoires et la possibilité d'une mobilité internationale, plusieurs spécialisations sont proposées : un cursus d'architecte-ingénieur avec l'INSA de Rennes, dès la Licence, un Master en Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI) avec l'Université de Rennes 2, une bi-diplomation Histoire, Théorie et Critique de l'Architecture (HITCAR) avec l'Université de Rennes 2 et un parcours au sein de l'École Universitaire de Recherche "Approches créatives de l'espace public" (EUR-CAPS).

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école

Le GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes) fédère tous les chercheurs de l'ENSAB et accueille des doctorants en partenariat avec les écoles doctorales ALL et ESC. Les 23 chercheurs du GRIEF développent des recherches sur la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire. Les questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable y sont explorées. Ces recherches sont organisées selon 2 axes : « Conception, formes, pratiques » et « Architecture bas carbone »

Dans le cadre de ces axes, le GRIEF favorise le développement de travaux liant projet et recherche. En outre, pour permettre des conditions optimales pour la recherche, la réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est encouragée. Enfin, l'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications (Les Publications du GRIEF) permet de partager les résultats des travaux de recherches.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'ENSAB recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) aux compétences dans les domaines de l'urbanisme et de la conception du projet architectural, urbain et de territoire et dont la pratique professionnelle et d'enseignement interroge: la réversibilité des patrimoines bâtis, les politiques publiques de l'habitat, les enjeux des MOA face à la sobriété foncière, l'évolution des formes urbaines de l'habitat face à la transition sociodémographique et de décarbonation; et la diversification des dynamiques de propriété et d'usage dans la production du logement.

Dans le cadre de l'habilitation actuelle, les missions d'enseignement à couvrir sont les suivantes, sous réserve de toute évolution du programme et de la répartition des charges pédagogiques.

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2027 est accessible ici :

<https://www.rennes.archi.fr/enseignement/programme/>

En licence

- Il/elle rejoindra l'équipe pédagogique de l'**Atelier de projet « Habiter » (112 HeTD)** qui a pour objectif de mener une réflexion sur les enjeux actuels de l'« habitat » en milieu urbain.
- Dans le cadre de cet atelier, l'enseignant(e) participera à l'organisation et à l'encadrement d'**un voyage d'étude en Europe (24 HeTD)**

En master

- L'enseignant-e intégrera le ou les domaines d'études (DE) "Transition". Dans ce cadre il rejoindra une équipe pédagogique coordonnant **un atelier de projet/PFE en master au S8/S10 (112h eqtd)**
- **Cours magistral d'introduction à la maîtrise d'ouvrage (40h eqtd):** L'enseignant(e) initiera les étudiants aux dynamiques de la maîtrise d'ouvrage des opérations urbaines et immobilières pour leur permettre de mieux cerner les enjeux de la conduite des projets urbains complexes dans le contexte contemporain de transition environnementale. Il les accompagnera dans une approche conceptuelle, juridique et critique de la notion de MOA et de ses outils et dans la compréhension de son rôle de coordinateur des objectifs socio environnementaux et politiques dans la production et le renouvellement des espaces urbains et territoriaux.
- En tant que **directeur-riche d'étude d'ADE pour l'obtention de la HMONP (24h eqtd)**, il prendra en charge le suivi régulier (pour établir un carnet de bord sur leur MSP et sur la formation théorique reçue ; et réaliser un mémoire à soutenir) de 3 à 5 architectes DE.

Autres tâches

L'enseignant-e assurera toutes obligations de service liées à l'enseignement supérieur (contrôle des connaissances, coordination pédagogique, réunions, jury...) et à ses obligations statutaires (entretiens avec les candidats primo-entrants, participation à la journée portes ouvertes...). Il est également attendu qu'il/elle puisse prendre des responsabilités dans les instances et commissions de l'école.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1. Il est attendu

- une vision consolidant le champ VT avec les équipes en place, dans une perspective transdisciplinaire et contribuant au programme pédagogique
- des dispositifs pédagogiques et didactiques répondant aux attendus de l'enseignement du projet et des CM.
- des compétences en conception, production et gestion des formes architecturales et urbaines de l'habitat face aux transitions socio-démographiques et énergétiques.

- une expérience professionnelle avérée du projet urbain et de la production de logement en tant que AMO, MOA ou MOE
 - une forte expérience dans l'enseignement du projet urbain et de logement (conception et/ou montage d'opérations) en ENSA ou en institut d'urbanisme ou à l'université.
 - des publications, expositions et travaux de recherche sur les questions urbaines, d'habitat et de transitions seront appréciés.
- 2. Il/elle devra inscrire et développer son activité de recherche au sein du** Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes - **GRIEF (EA 7465)**, laboratoire de l'ENSAB habilité par le Bureau de la Recherche en Architecture, Urbanisme et Paysage du Ministère de la Culture.
- 3. Il est requis un diplôme**
- d'architecte (DPLG, HMONP, DE) avec un diplôme complémentaire en urbanisme (thèse en aménagement de l'espace et urbanisme, AUE ou diplôme reconnu par l'APERAU)
 - d'architecte (DPLG, HMONP, DE) ou d'urbaniste (thèse en aménagement de l'espace et urbanisme, AUE ou diplôme reconnu par l'APERAU) avec une expérience professionnelle telle que décrite ci-dessus.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSAB

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

Personne à contacter

Anne-marie.havard@rennes.archi.fr (Responsable du service des Etudes)

Autre personne à contacter

Sandrine.quideau@rennes.archi.fr (Responsable RH)